

## Communiqué de presse

Grenoble, le 3 juillet 2023

Contact presse

Zoé Fertier

06 74 04 67 40 // <u>zfertier@chu-grenoble.fr</u>

## Maintien du dispositif de régulation des admissions aux urgences de l'hôpital Michallon du CHU Grenoble Alpes, entre 20h et 8h

Dans un contexte national particulièrement complexe, les établissements de santé publics et privés du territoire, en lien étroit avec la médecine de ville, ont déclenché en octobre 2021 un plan blanc territorial pour faire face ensemble aux difficultés de fonctionnement des différents services d'urgences adultes (nombre insuffisant de professionnels de santé disponibles et diminution du nombre de lits ouverts).

Depuis le mois de juin 2022 et pour faire face à des ressources médicales insuffisantes, les urgences de l'hôpital Michallon expérimentent un fonctionnement adapté avec une régulation des admissions par le centre 15.

Avant l'été et afin de garantir la prise en charge des soins urgents et de préserver les équipes qui se mobilisent au quotidien, le CHU Grenoble Alpes rappelle à la population d'appeler nécessairement le 15 avant de se présenter spontanément aux urgences, dès 20h et sur toute la période de nuit, jusqu'à 8h du matin.

En cas de problème de santé, les usagers sont invités à contacter en priorité leur médecin traitant ou un dispositif de permanence de soins.

Lors d'un appel au 15, les médecins régulateurs généralistes et urgentistes évaluent l'état de santé de l'appelant et l'orientent vers le parcours de soins le plus adapté : conseils médicaux, consultations pour soins non urgents chez un médecin généraliste, maisons médicales de garde, envoi d'une équipe médicale sur place, services d'urgences.



A noter : pour les urgences pédiatriques du CHU (Hôpital Couple-Enfant de Grenoble et Voiron), les urgences de Voiron (admissions entre 8h et 20h), les urgences traumatologiques de l'hôpital Sud (admissions entre 8h et 20h) et tous les services d'urgences gynéco-obstétricales du territoire, le recours au 15 n'est pas impératif mais demeure fortement recommandé.

## Carte et coordonnées des dispositifs de permanence de soins ambulatoires – territoire Sud-Isère





Document disponible sur demande et sur www.chu-grenoble.fr

## Le service d'accès aux soins (SAS), porte d'entrée unique pour la population

Le Service d'Accès aux Soins relève du principe d'une porte d'entrée unique pour toute personne ayant un besoin de santé urgent ou n'ayant pas de médecin traitant disponible et nécessitant un soin non programmé et permet donc à tous de disposer d'une réponse à toute demande de soins.

Mis en place sur le territoire Sud-Isère depuis janvier 2021 dans le cadre d'une expérimentation, il est fondé sur un partenariat étroit et équilibré entre les différents acteurs de santé et est rendu possible par une concertation étroite avec tous les intervenants dans la prise en charge des soins non programmés.

Les médecins régulateurs généralistes et urgentistes du centre 15 orientent vers les parcours de soins les plus adaptés à la situation : conseils médicaux, consultations pour soins non urgents chez un médecin généraliste, maisons médicales de garde, envoi d'une équipe médicale sur place, services d'urgences.